



Vente culture potagere personnelle

Par **butor**, le **25/02/2019** à **19:32**

Bonjour?

Avec les beaux jours et la retraite toute récente, comme tous les ans, le jardinage me démange et comme chaque année je vais avoir des plants d'hiver en trop pour mon potager.

Ma question : savoir si il est autorisé de vendre ses propres plants (par le biais de petites annonces par exemple) ?

Merci.

Par **morobar**, le **26/02/2019** à **08:46**

Bonjour,

Il est toujours possible de s'installer comme commerçant et/ou agriculteur si on compte en prendre l'habitude.

Mais il faut suivre la réglementation pour éviter d'empoisonner son prochain, et payer ses impôts, en l'esèce la TVA principalement.

La vente en brocante ou vide greniers de denrées périssables est proscrite.

Par **Lag0**, le **26/02/2019** à **08:56**

[citation]La vente en brocante ou vide greniers de denrées périssables est proscrite.[/citation]

Bonjour,

Si j'ai bien compris, il n'est pas question de vendre fruits et légumes, mais des plants...

[citation]Ma question : savoir si il est autorisé de vendre ses propres plants[/citation]

Par **butor**, le **26/02/2019** à **09:02**

bonjour

ok moi je parlait en tant qu'amateur de jardinage plants issus de ma propre production de semis ,chez moi uniquement en aucun cas commerçant / agriculteur , mais si c'est contre les textes , c'est plus pour ne pas gacher des plants que pour faire un commerce

Par **Lag0**, le **26/02/2019** à **09:05**

Il est tout à fait possible de vendre quelques plants, comme on vend des habits qui ne vont plus ou une voiture que l'on veut changer.

Mais il ne faut pas tomber dans le commerce (vente régulière).

Par **butor**, le **26/02/2019** à **09:05**

bonjour LagO

Non bien sur , que des plants a repiquer au jardin (et pas a une grande échelle)

Par **butor**, le **26/02/2019** à **09:07**

ceci de façon passagère en début de saison

Par **morobar**, le **26/02/2019** à **09:10**

On a bien compris, mais par chez moi on voit des petits panneaux genre "vends/donne plants de tomates, concombre, choux...".

La vente implique une garantie, et on ne sait jamais si vous n'allez pas refiler le mildiou à vos clients.

Par **butor**, le **26/02/2019** à **09:24**

ok c'est une réflexion que je n'avais pas pensé en tous les cas je vous remercie pour vos

réponses très utiles et intéressantes